

CH_VB 2000-0338 487 vom 3. Februar 2000

Bundesverwaltung, 2000-02-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-0338_487

FR: CH_VB 2000-0338 487 du 3 février 2000

IT: CH_VB 2000-0338 487 del 3 febbraio 2000

Erwägungen

E. 1

La défenderesse est exclue de la procédure.

E. 2

L'opposition n° 3048 contre la marque IR 693 464 (EXFOLIA) est admise pour les produits suivants : « savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices ». Elle est rejetée pour le sur- plus.

E. 3

Après l'entrée en force de la présente décision, un refus partiel définitif sera émis à l'encontre de la marque IR 693 464 (EXFOLIA) pour les produits figurant au chiffre 2.

E. 4

La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.

E. 5

Les dépens sont compensés.

E. 06

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
15.02.2000 Date Data Seite 487-487 Page Pagina Ref. No

E. 6

La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication à la Feuille fédérale. Voies de droit: La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. 15 février 2000 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 3048/1998 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft

E. 10

124 244 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.